

Information aux usagers : Le DSRC OncoPaca-Corse décline sa responsabilité concernant les contenus publiés sur d'autres sites web prétendant être liés à notre structure ou utilisant sans autorisation, en tout ou partie, nos dénominations, noms de domaine et marques "OncoPaca" et "OncoPaca-Corse".



Prise en charge par pathologie

La prise en charge est définie en accord avec le patient, et en lien avec le médecin traitant sur la base de l'avis rendu en RCP. Elle est présentée au patient au cours d'une consultation d'annonce, et consignée dans le PPS, remis au patient.



Dernière mise à jour le 21 juin 2018

LE SAVIEZ-VOUS ?

AGENDA